

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1374 :

Bois d'Olives - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré section ID n°747 à la SPLA Grand Sud (Société Publique Locale d'Aménagement)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°30/1374 : Bois d'Olives - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré section ID n°747 à la SPLA Grand Sud (Société Publique Locale d'Aménagement).

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 15 du 29 septembre 2022 et 5 octobre 2022 (réceptionnée en Préfecture le 05/10/2022) par laquelle l'EPF Réunion assure le portage foncier et financier du bien ci-dessous pour le compte de la Commune de Saint-Pierre, pour une durée de 8 ans :

- Bien cadastré : ID n°747 de 1180 m² (bâti)
- Situé : 2 Chemin de la Savane (97432)
- Acquisition par l'EPFR : 9 novembre 2022 par devant la SELAS Le Goff, Omarjee, Quinot et Ramonfaur (Notaires Associés)

- Destination : Equipement public dans le cadre du projet NPNRU2 de Bois d'Olives

En attendant ce programme et sa mise en œuvre, il est possible de permettre à la SPLA Grand Sud de bénéficier d'une convention d'occupation précaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'AUTORISER l'EPFR à consentir une convention d'occupation précaire du bien cadastré ID n°747 situé au 2 Chemin de la Savane (97432), à la SPLA Grand Sud (Société publique locale d'aménagement) identifiée au SIREN sous le numéro 533699278, adresse du siège social 13 Chemin Bureaux Pierrefonds (97410), représentée par son président en exercice Mr Serge HOAREAU, selon les principaux termes suivants :**

- mode juridique : passation d'une convention d'occupation précaire entre l'EPFR et la SPLA Grand Sud (Société publique locale d'aménagement)

- Durée : 3 ans maximum

- Destination des lieux : exclusivement à usage de bureaux

- redevance mensuelle : 1000 €

• **DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1374-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023